

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 08/12/2022

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 20.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur le projet d'APBHN à la pointe de l'Aiguillon (85)	Bénéficiaire : DDTM 85	Avis : favorable
----------------------	--	------------------------	------------------

Discussion

L'objectif principal en matière de gain de biodiversité du projet d'APBHN est la protection de la dune grise.

La DDTM indique que ce projet de classement a été initié en 2013, mais il fallait attendre les dernières déconstructions de maisons pour pouvoir le finaliser.

Les zones déconstruites au nord de la route seront rétrocédées au Conservatoire du littoral, mais on ne peut pas les mettre dans l'APB.

Les chiens même tenus en laisse seront interdits, y compris les chiens de chasse. Un chasseur peut donc aller sur le DPM mais sans son chien.

Les récifs d'hermelles ne sont pas dans le périmètre pour ne pas contrecarrer les projets du parc marins.

Le CSRPN fait remarquer que l'APBHN pourrait mentionner des espèces en liste rouge, rares et/ou menacées, non protégées, tel que l'Azuré de l'ajonc et des coléoptères associés au bois flotté particulièrement rares et présents sur le site : *Callicnemis obesa* ou d'autres (cf. recommandations ci-dessous).

Sur ce point, la DDTM indique que l'APBHN interdit de ramasser le « bois de toute nature ».

De plus, le CSRPN signale que s'agissant d'un APBHN, les habitats de ces espèces peuvent être mentionnés.

La DDTM indique que les inventaires naturalistes ne sont pas interdits, mais les intervenants devront demander une autorisation aux services de l'État par courriel, d'autant que la circulation piétonne est limitée aux cheminements existants.

Le CSRPN demande quel sera l'accès à la route qui mène à la pointe.

La DDTM indique qu'elle sera fermée deux kilomètres en amont de la pointe, mais restera ouverte pour les véhicules d'urgence.

Le CSRPN soulève la question de l'accès à la pointe pour les naturalistes bénévoles qui participent aux suivis des migrations (oiseaux, chiroptères, insectes...) ? Les deux kilomètres à faire à pied risquent de dissuader les volontaires.

La DDTM indique que la réflexion reste ouverte, car les naturalistes et les pêcheurs à pied sont les seuls opposants à la fermeture de cette route.

Recommandations

Le CSRPN recommande de trouver une solution qui permette de faciliter l'accès à la pointe pour les bénévoles participant aux suivis naturalistes et scientifiques de migration.

Il recommande également de mentionner et lister dans l'APBHN, les espèces et habitats sensibles qui ne sont pas protégés. Voici la liste des invertébrés non protégés à enjeu de conservation, présents sur le site :

* *Epacromius tergestinus tergestinus*, le Criquet des salines, qui se développe dans les schorres de la façade atlantique, rare au niveau national, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.

- * *Cylindera trisignata* (coléoptère de la famille des Carabidés), qui vit sur les estrans sableux et qui a fortement régressé sur les côtes des Pays de la Loire.
- * *Calicnemis obesa* (coléoptère de la famille des Scarabéidés), dont la larve se développe dans les bois flottés sursaturés en sel, en raréfaction sur tout le littoral atlantique, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.
- * *Mesites aquitanus* (coléoptère de la famille des Curculionidés), dont la larve se développe dans les bois flottés sursaturés en sel, découvert il y a peu en Pays de la Loire mais probablement en raréfaction néanmoins.
- * *Armadillidium album* (isopode de la famille des Armadillididés), qui se développe dans les laisses de mer anciennes en haut de plage ou en pied de dune et dont les populations sont très morcelées, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.
- * *Eurydema herbacea* (hémiptère de la famille des Pentatomidés), qui se développe sur le Cakile maritime en haut de plage, probablement en raréfaction sur le littoral atlantique, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.
- * *Jordanita notata*, la Turquoise des Chardons (lépidoptère de la famille des Zygénidés), localisée sur quelques dunes du sud-Vendée, évalué « vulnérable » dans la liste rouge régionale.
- * *Plebejus argus*, l'Azuré de l'Ajonc (lépidoptère de la famille des Lycénidés), lié à l'immortelle sur les dunes, évalué « vulnérable » dans la liste rouge régionale.
- * *Polymixis argillaceago* (lépidoptère de la famille des Noctuidés), un papillon du midi et du littoral aquitain qui se retrouve en limite d'aire en sud-Vendée.
- * *Agrotis graslinii* (lépidoptère de la famille des Noctuidés), un papillon littoral dont la chenille mange les racines de plantes dans la zone à oyats, déterminant de ZNIEFF pour les Pays de la Loire.
- * *Icteranthis laterale* (abeille de la famille des Mégachilidés), en limite d'aire, très rare dans le nord-ouest de la France où il est localisé aux dunes vendéennes, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.
- * *Megachile deceptor* (abeille de la famille des Mégachilidés), très rare dans le nord-ouest de la France où il est localisé aux systèmes dunaires, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.
- * *Evagetes littoralis* (guêpe parasite de la famille des pompilidés), rare à l'échelle française et très localisé dans la Région, les quelques populations atlantiques connues sont uniquement littorales, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire .
- * *Stizus perrisi* (guêpe fouisseuse de la famille des bembicidés), espèce rare et très localisée en France, sur la façade atlantique ; extrêmement rare dans la région et sans doute très fragile, déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Vote (18 votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le 19/12/2022

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Marc Gillier

